

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de la CORRÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Délibération n° 2022-34

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20220621-2022-34-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022

Nombre de Conseillers

En exercice **14**

Présents **12**

Votants **13**

Pouvoir **M. BEYNET à M. GODART**

Objet : renouvellement adhésion fondation du patrimoine 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2022

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et RAYNAL.

Absents excusés: M. BEYNET et Mme POIRIER

Secrétaire de Séance : Mme RAYNAL

Le maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de restauration du petit patrimoine et que nous avons sollicité la Fondation du Patrimoine pour nous aider à financer cette opération.

Il rappelle également que la collaboration avec la Fondation du Patrimoine est conditionnée par une adhésion de la commune.

Il propose en conséquence de renouveler notre adhésion à la Fondation du Patrimoine et de s'acquitter de la cotisation annuelle 2022, d'un montant de 75 €.

Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine et donne pouvoir au maire de procéder au versement de cette cotisation et établir et signer tous documents s'y rapportant et prévoir les crédits au budget 2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE.